



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
de la région académique**

Affaire suivie par : Christophe Gouinaud

Bordeaux, le 30 avril 2024

Tél : 05 40 54 73 10

Mél : ce.siasi@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des universités,

La rectrice de l'académie de Limoges,

La rectrice de l'académie de Poitiers,

à

Mesdames et Messieurs les personnels des académies de
Bordeaux, Limoges et Poitiers

Objet : Plan de sécurisation régional des messageries académiques

Les cas d'usurpation d'identité numérique vont croissant et augmentent les risques d'atteinte à la cybersécurité (vols et fuites de données, rançongiciels, ...). Les messageries académiques des 3 académies de la région Nouvelle-Aquitaine, la messagerie de la région académique ainsi que les ENT sont fragilisés et donc menacés quotidiennement par ces fraudes.

Ces actes délictueux, malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation auprès des personnels, sont dus à certains utilisateurs qui se font piéger en installant des logiciels de provenance douteuse ou en cliquant sur un lien frauduleux dans un courriel d'hameçonnage. Outre que cette problématique nous expose tous à des risques d'escroquerie, cela à un coût communautaire non négligeable dans la mesure où les activités de remédiation quotidiennes menées par les équipes informatiques se font au détriment de la qualité des services qui vous sont rendus.

Face à ce constat des mesures fortes ont été décidées nationalement et seront mises en œuvre dans toutes les académies.

Ce plan de sécurisation et les mesures associées portent sur les points suivants :

1. Sécurisation des mots de passe

Les règles de gestion des mots de passe d'accès aux services numériques seront changées. Tous les mots de passe des personnels ou autres identifiants fonctionnels utilisés pour accéder aux systèmes d'information et aux équipements gérés par les services de l'éducation nationale doivent désormais :

- Expirer au bout de 1 an maximum,
- Être composés d'au moins 12 caractères avec une combinaison comportant au moins une lettre majuscule, une lettre minuscule, un chiffre et un caractère spécial,
- Ne pas être identiques aux 3 précédents mots de passe.

2. Authentification forte renforcée (multi facteur)

Pour les systèmes d'information sensibles, et autant que possible, un deuxième facteur d'authentification, en plus du mot de passe usuel, sera mis en œuvre (code aléatoire généré par clé OTP, courriel ou SMS).



3. Redirection des renvois de courriels vers des messageries externes

Pour protéger les personnels et sécuriser les données, les redirections programmées vers les messageries extérieures à l'éducation nationale (Gmail, Orange, Outlook, Wanadoo...) seront désormais interdites et supprimées.

Ces règles nationales s'appliquent donc à tous les personnels de 3 académies sans exception et devront être mises en œuvre **avant fin juin 2024 pour les personnels des services académiques (rectorat, DSDEN, CIO) et, au plus tard fin septembre 2024, pour tous les personnels exerçant dans des établissements scolaires.**

Un plan d'action régional, piloté dans le cadre du service interacadémique des systèmes d'information (SIA-SI), par les directeurs des systèmes d'information délégués (DSI) et les responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), est en cours d'élaboration et sera phasé dans les 6 prochains mois en tenant compte des difficultés, des contraintes à tous les niveaux et, surtout, en veillant à assurer la continuité des services dans les périodes sensibles à venir.

Il fera l'objet de nouvelles communications successives et ciblées qui préciseront, à tous les personnels, les modalités détaillées et le rythme de déploiement. Également, un dispositif d'accompagnement spécifique et adapté aux contextes locaux sera mis en place au bénéfice de l'ensemble des personnels des 3 académies.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à ces mesures sécuritaires.

La rectrice de la région académique,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des universités

Anne BISAGNI-FAURE

La rectrice de l'académie de Limoges

Carole DRUCKER-GODARD

La rectrice de l'académie de Poitiers,

Bénédicte ROBERT